
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 8 (1980)

DOI: 10.11588/fr.1980.0.50395

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Dieter HÄGERMANN, Studien zum Urkundenwesen Wilhelms von Holland, ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Königsurkunde im 13. Jahrhundert, Köln-Wien (Böhlau Verlag) 1977, in-8°, 424 p., 6 planches (Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel- und Wappenkunde, Beiheft 2).

La diplomatie des rois d'Allemagne qui, par la richesse de sa bibliographie, occupe une place de choix dans la diplomatie européenne, vient de s'enrichir d'une nouvelle et copieuse étude qui, parcequ'elle porte sur une époque – le milieu du XIII^e siècle – de rapide évolution et de mise en place des principales institutions de la souveraineté, prend un relief particulier, la chancellerie étant en ce siècle-là plus complexe de ces institutions, la plus difficile à discerner en tant qu'organisme administratif indépendant, en raison de l'importance de son chef et de la pluralité de son personnel. L'ouvrage de Dieter Hägermann, sur le règne de Guillaume de Hollande, empereur opposé par le pape à Frédéric II puis à son fils Conrad IV, le dernier des Hohenstaufen, s'articule en trois grandes parties: une très longue introduction, une partie historico-chronologique et une partie systématique.

Dans l'introduction est située la place du règne de Guillaume pendant le grand interrègne (1254–1273), considéré jusqu'ici, suivant la méthode traditionnelle de périodisation qui fait se terminer le haut moyen-âge avec les rois de l'interrègne et commencer le bas moyen-âge avec Rudolf de Habsbourg, comme une addition négligeable à l'histoire des Hohenstaufen. L'auteur pose la question du rôle de ce règne dans la continuité des structures et habitudes de la chancellerie, de l'influence pontificale sur les actes de l'interrègne et de celle de la chancellerie comtale de Hollande; y sont définies les démarches essentielles de la recherche en diplomatie-comparaison entre écriture et *dictamen*, étude des formulaires, étude des styles rédactionnels, identification des actes établis par les destinataires- démarches grâce auxquelles il devient parfois possible de recomposer l'histoire et les méthodes de travail d'une chancellerie. Les relations étroites avec la chapelle interdisent d'attribuer au bureau d'écriture la conception trop moderne d'une institution dont l'activité serait parfaitement structurée et relativement bien circonscrite. Cette étude a été facilitée par l'édition en fac-similé des actes de Guillaume, de S. Herzberg-Fränkell (8^e volume des «Kaiserurkunden in Abbildungen» de Sybel et Sickel), et surtout par l'ouvrage de J. G. Kruisheers sur la chancellerie des comtes de Hollande, analysant les chartes expédiées par Guillaume, soit en tant que comte et *dominus terre* de Hollande, soit en tant que roi d'Allemagne pour des affaires touchant la Hollande/Zélande, et concluant qu'à côté de la chancellerie impériale il n'existe pas de bureau d'écriture comtal hollandais. Au moment de son élection comme roi d'Allemagne, à Worringen en novembre 1248, par le parti anti-Staufen soutenu par le pape, Guillaume ne disposait d'aucun personnel spécialisé en dehors de maître Daniel, son chapelain, et n'a pu utiliser, pour des raisons politiques évidentes, le personnel existant au service de son prédécesseur. L'étude de D. Hägermann repose sur l'examen de 408 documents dont 384 conservés intégralement et 226 en originaux. La production documentaire de ce souverain suit de très près son destin politique: elle augmente sensiblement entre les années 1252 et 1255, point culminant de l'activité du roi, et s'adresse, pour la moitié environ, à des destinataires ecclésiastiques engagés dans la politique pontificale anti-Staufen qui a porté Guillaume au pouvoir (surtout les sièges de Mayence, Cologne et Trêves). Parmi les documents adressés à des sujets hollandais/Zélandais, la plus grande partie concerne les deux grandes abbayes comtales d'Egmond et de Middleburg (qui sera la nécropole du roi).

La première partie de l'ouvrage se divise en quatre chapitres. Le premier chapitre concerne l'organisation et la structure de la chancellerie royale: adoptant les conclusions que donne Bresslau dans son étude sur la chancellerie impériale depuis le XIII^e siècle, l'auteur reconnaît, à travers les formules de recognition, au sommet de la chancellerie, l'archichancelier pour l'Allemagne et pour l'Italie (les archevêques de Mayence et de Cologne), fonction purement honorifique, reflétant un vieil usage désuet, dépourvue de toute influence sur la structure et le

fonctionnement de la chancellerie et qui disparaît après 1252. C'est en tout cas l'élu de Spire, Heinrich von Leiningen, qui occupera la fonction de chancelier, depuis 1247 et jusqu'à la mort du roi: personnage d'un grand poids politique, il n'exercera selon toute apparence que peu d'influence sur le travail effectif d'établissement des actes, dans les quels il apparaît soit dans la recognition soit comme dataire (en 1251–1252), introduit par la formule *datum per manus*. Un document de 1255 mentionne, dans la fonction de vice-chancelier, l'abbé d'Egmond, Luppert, qualifié dans un autre document contemporain de chapelain du roi; l'attribution de cette fonction, d'ailleurs peu usitée dans les siècles précédents, à l'abbé d'Egmond, était de toute évidence un moyen pour le roi de garder des liens étroits avec le clergé de son pays. A l'opposé de cette superstructure »honorifique« se trouve le personnel propre de la chancellerie: protonotaire, notaires et scribes dont les noms ont été parfois conservés mais qui ne peuvent être identifiés avec des *dictamina* précis ni avec des mains particulières. Jusqu'en 1250 la chancellerie semble avoir eu une direction collégiale, peut-être menée par Eberhard, prévôt de Hünfeld, mentionné plusieurs fois comme notaire et dataire ou témoin, avec quelques notaires dont certains ont laissé leur nom (Ulrich, Heinrich, Werner chanoine de Wetzlar, Guillaume de Fritzlar). C'est en juin 1250 qu'apparaît le chef effectif du bureau d'écriture du roi, le protonotaire maître Arnold de Hollande, qui intervient plusieurs fois dans les actes, lui aussi comme dataire; il disparaît des documents après 1255. Bien que son intervention personnelle dans la préparation des actes soit certaine, on ne connaît rien de son autorité ni de ses rapports avec les vrais responsables de la rédaction et de la mise au net des documents, les *clerici de cancellaria*. L'apparition du protonotariat coïncide avec l'arrivée à la chancellerie du plus important des notaires de Guillaume, le notaire WF, peut-être un collaborateur de maître Arnold, qui, par la qualité et l'étendue de sa collaboration, marque une coupure dans l'histoire de cette institution.

Dans le deuxième chapitre, de loin le plus important de l'ouvrage, l'auteur analyse, suivant une méthode comparative rigoureuse, les actes issus de la chancellerie, les actes établis par les destinataires, les rédactions par des scribes »inconnus« et les faux. De l'examen des actes établis à la chancellerie ressortent trois notaires principaux: WA, WC (sous le sigle WC on n'entend pas seulement le notaire mais le groupe de *dictamen* représenté par lui et dans lequel viennent aussi se ranger les notaires WB et WD) et WF, auxquels il faut ajouter deux scribes subordonnés: WE (subordonné à WA) et WI (subordonné à WF); sans oublier WH, qui pourrait être identifié avec le protonotaire, maître Arnold. Nous n'entrerons pas dans le détail des remarquables analyses de *dictamen*, des tournures stylistiques, des comparaisons minutieuses avec le *dictamen* des actes impériaux précédents et des documents pontificaux, l'examen attentif de chaque document attribué à chaque notaire, sinon pour conclure avec l'auteur que le premier notaire de Guillaume, WA, qui provient de la chancellerie d'Henri VII (où il avait reçu le sigle HA), transmet dans le bureau d'écriture de Guillaume la tradition des anciens diplômes royaux allemands des Hohenstaufen, véhiculée par le quatrième notaire de Frédéric II, FD, qui fut le maître de WA. L'activité de celui-ci, qui culmina entre 1248 et 1250 et se termina en 1255, se manifeste dans 1/5 environ de l'ensemble des documents; elle fut essentiellement celle d'un rédacteur de textes dont la mise au net était le plus souvent confiée au scribe WE. L'examen détaillé de chaque partie du discours diplomatique (suscription, adresse, exorde, dispositif, clauses comminatoires, corroboration, datation, souscription de chancellerie), révèle chez ce notaire un attachement assez sensible à la tradition des Hohenstaufen, par une imitation partielle – seulement les premiers mots- de certaines tournures, preuve que ce notaire n'employait pas de formulaire écrit mais travaillait de mémoire; on remarque aussi une simplification progressive du vieux diplôme (renonciation à l'arenga, corroboration raccourcie, datation courte dans les privilèges simples et les mandements, simplification de l'écriture des actes grossoyés par lui) qui esquisse déjà trois groupes de documents: privilèges, mandements, privilèges en forme de lettre.

A noter aussi que le style pontifical exerça peu d'influence sur les rédactions de ce notaire. Le

groupe de *dictamen* WC se manifeste, à la chancellerie royale, entre les années 1248 et 1254 et est impliqué dans 1/7 de l'ensemble des documents. Les trois scribes qui s'y rattachent, WB, WC et WD, ont une écriture semblable (ce qui pourrait indiquer une origine commune), minuscule diplomatique au ductus cursif et délié. Le style rédactionnel est d'une nature grammatico-syntaxique étrangère aux autres notaires de la chancellerie, caractérisé par des propositions subordonnées, des clauses comminatoires de type curial avec la tournure *nulli ergo hominum*, une formule de corroboration particulière, une forme de monogramme ressemblant à la *rota*: un style qui, dans les formules et les concepts, suit le modèle pontifical, peut-être par l'intermédiaire de documents ecclésiastiques si, comme le pense l'auteur, les trois notaires du groupe WC proviennent d'une chancellerie épiscopale, par exemple celle de Cologne. Une excellente analyse du style diplomatique du groupe WC permet ainsi de vérifier l'authenticité de certains documents jusqu'ici contestés: diplômes pour les Frisons ou pour Duisburg.

Le notaire WF est certainement la personnalité qui a le plus marqué la chancellerie du roi Guillaume par la quantité des documents établis par lui: presque la moitié de la production totale, soit 181 documents dont 77 rédigés et mis au net par lui; par la qualité aussi de son travail, car son écriture, au ductus rythmé et cursif, est un exemple représentatif de la minuscule des actes du XIII^e siècle. Quant à son style diplomatique, influencé lui aussi par le vieux diplôme allemand et la lettre papale, il parvient, grâce à une parfaite maîtrise dans le choix des mots et des tournures (avec une prédilection pour le *cursus velox*), à la rédaction du document souverain par excellence, au discours parfaitement équilibré, qui se perpétuera à la chancellerie de Rudolf de Habsbourg. C'est aussi au notaire WF que l'on doit la création d'un type de privilège – intermédiaire entre le privilège solennel et le mandement – dit «privilège normal», dont la forme interne s'apparente à la lettre mais dont l'aspect extérieur garde un caractère calligraphique discret, propre au document souverain, et représente l'instrument idéal des concessions de droits et des confirmations de biens. Lorsqu'on tente de distinguer les documents établis à la chancellerie de ceux qui ont été faits par les destinataires, il ne faut jamais perdre de vue l'intervention, beaucoup plus fréquente qu'on ne l'a soupçonné jusqu'ici, surtout pour des périodes de formation d'une chancellerie, de scribes occasionnels, grands personnages de passage à la cour ou membres d'établissements ecclésiastiques en relation avec le roi, qui ont pu instrumenter au nom du roi pour le compte de tiers.

Une autre réalité vient aussi compliquer le classement des actes suivant leur provenance: c'est la collaboration de la chancellerie avec le destinataire pour l'établissement du document; collaboration qui peut aller de la rédaction complète de l'acte qui sera ensuite grossoyé par un scribe du destinataire, jusqu'à la simple révision du texte avant le scellement.

Compte tenu de cet ensemble de questions l'auteur distingue 8 mains appartenant aux chancelleries des destinataires: Wa qui appartient à la chancellerie du comte de Gueldre, Wb qui fait partie du bureau d'écriture du chapitre de Cologne, Wc qui était un membre de l'abbaye comtale de Middleburg et qui rédigea un grand nombre de documents au nom du roi, Wc provenant de Duisburg, We qui appartenait, comme Wa, au personnel du comte de Gueldre, Wf provenant probablement de l'abbaye de Ter Doest et Wg de l'abbaye d'Eberbach; une remarque très importante doit être faite au sujet des documents établis par cette abbaye: on constate que l'un d'entre eux (BF 4973) était déjà muni de la masse de cire pendue sur cordons de couleurs quand il arriva à la chancellerie royale pour y être scellé, et que le rôle de celle-ci s'est limité à porter l'empreinte du sceau royal sur la cire vierge recouverte d'une couche de cinabre, comme cela s'était déjà fait sous le règne d'Henri VI. Ce phénomène, d'importance capitale pour la critique diplomatique, pourrait bien expliquer les différences de couleur et de forme du sceau en fonction du destinataire, que nous avons pu parfois constater dans les actes des premiers capétiens (jusqu'à Louis VII); Wh, enfin, correspond au scribe du conseil de Goslar. Restent quantité de documents écrits par des mains qui n'ont pu être identifiées faute de matériel comparatif et que l'auteur nomme prudemment «scribes inconnus».

Le troisième chapitre de cette première partie étudie la formation et l'évolution de la chancellerie. Le roi, ne disposant d'aucun personnel spécialisé, dut, au début de son règne, recourir soit aux scribes des destinataires soit à des scribes »occasionnels«, d'où la variété des styles et des caractères externes dont certains font figure d'archaïsmes (recognition, co-scellement etc). Avec l'arrivée du notaire WA la chancellerie s'organise peu à peu, grâce à la présence du notaire Eberhard von Hünfeld et d'un groupe de scribes permanents; elle se renforce avec l'arrivée du protonotaire Arnold de Hollande en 1250 (le notaire WH?) et celle du notaire WF qui prend la direction effective du travail d'écriture, avec un point culminant en 1252 où la collaboration des destinataires dans l'établissement des actes recule sensiblement et ne se limite plus qu'à la mise au net, en même temps que progresse la qualité du document issu de la chancellerie, avec simplification des caractères externes et internes qui le font se rapprocher du document d'affaire.

La deuxième partie de l'ouvrage comporte une étude de synthèse sur les types diplomatiques dans lesquels se rangent les actes royaux de cette période, les méthodes et instruments de travail de la chancellerie. Une classification des actes de Guillaume s'avère impossible en raison des contaminations entre le diplôme et les diverses formes épistolaires. Bresslau distingue les privilèges, les mandements et les lettres véritables. Notre tendance à vouloir tout classer, qui nous vient du XIX^e siècle, se heurte à l'empirisme médiéval; il ne faut nullement opposer les privilèges aux mandements car on trouve souvent dans les uns une grande partie des caractères des autres et il existe entre les deux toute une série de documents intermédiaires indéfinissables. On peut, tout au plus, construire le schéma suivant: le diplôme se sépare en deux catégories, 1) le privilège solennel ou grand (Groß-Privileg), et le privilège simple (Normal-Privileg), 2) le mandement avec adresse générale ou adresse spéciale.

L'écriture tend à la cursivité, la décoration se limite à la mise en relief de l'initiale du nom du roi. Dans les documents les plus solennels l'initiale de chaque partie du discours est mise en relief à la manière de la lettre papale *cum filo serico*. La traditionnelle écriture à treillis et les *pseudo-elongata* ont définitivement disparu, sauf dans quelques documents mis au net par les destinataires ou par des scribes »occasionnels«. Le monogramme, lui, subsiste parfois sous la forme de deux carrés inscrits l'un dans l'autre, puis de deux couronnes concentriques, à la manière de la *rota*. Certains documents portent en outre, à droite du repli, les deux lettres *Ar* suivies d'un trait abréviatif, qui pourraient signifier une intervention personnelle de maître Arnold et dont le tracé pourrait se rapporter à la main WH. Quant au scellement, il révèle l'existence de deux sceaux, d'ailleurs très semblables: le sceau de l'élu (du 3 octobre 1247 au 1 novembre 1248) et le sceau de majesté, après le couronnement. Dans plus des 3/4 des documents le sceau est pendu sur cordons de soie, lin ou laine, de plusieurs couleurs, généralement rouge et jaune, ou bien sur double queue de parchemin; l'attache sur simple queue reste une exception. Contrairement aux diplômes royaux français, l'invocation verbale disparaît complètement des actes du roi Guillaume; la formule de dévotion attachée à la suscription est introduite par les mots *Dei gratia*; l'adresse est soit générale (rédaction objective) soit particulière (rédaction subjective). L'arenga, ou exposé, se maintient, à l'inverse des actes anglais ou français, mais se rattache de plus en plus au dispositif sous une forme dépendante (quasi-arenga); la promulgation est raccourcie dans la tournure *notum facimus universis* ou d'autres tournures semblables. Dans l'exposé on mentionne souvent la demande du bénéficiaire (*devotis precibus inclinati*) et la notification présente toujours la volonté royale sous la forme d'un ordre (*mandare, precipere, statuere*). Les clauses comminatoires se composent de deux parties: interdiction et sanction; l'interdiction pénètre de plus en plus dans le corps de l'acte et la sanction, dont la fusion dans le texte pose des problèmes syntaxiques, tend à disparaître, sauf dans les actes du groupe WC qui présentent la tournure pontificale *nulli ergo hominum* ou *si quis autem*. Presque la moitié des actes de Guillaume sont dépourvus de formules de corroboration; la formule introductive

simplifiée, utilisée par WF, sera *in cuius rei memoriam* qui est typique des diplômes Hohenstaufen. En ce qui concerne l'eschatocole, la liste des témoins, habituelle dans les diplômes allemands, est introduite simplement par les mots *huius rei testes sunt*; les éléments de la date varient suivant la nature de l'acte, sans compter les variations dues aux habitudes des scribes des chancelleries des destinataires ou des scribes «occasionnels»: la forme longue, dans les privilèges solennels, comporte le lieu (introduit par le mot *datum*), suivi de l'année de l'Incarnation, du jour (donné suivant le calendrier romain) et de l'indiction avec, parfois, l'année du règne; la forme courte élimine l'année de l'Incarnation et l'année du règne mais, dans cet élément du texte, on remarque une absence totale de règles fixes. Le style de la chancellerie est le plus souvent celui de la Nativité; quant à l'indiction, elle change au 1^{er} septembre (*indictio graeca*), mais pour l'une et l'autre de ces données les variations tiennent aux habitudes des scribes. La souscription de chancellerie, introduite par la formule *datum per manus*, indique l'intervention du dataire: soit le chancelier (4 fois), soit le protonotaire (8 fois).

La question des méthodes et des instruments de travail de la chancellerie est sans aucun doute la plus épineuse car le diplomate se heurte là à une difficulté irréductible: l'absence de sources. L'auteur a su non seulement utiliser la seule méthode possible, celle de la comparaison des styles et des écritures, mais aussi prévenir le chercheur contre deux tentations fallacieuses: 1) lorsqu'on se trouve devant une grande variété dans des documents établis au nom d'un même expéditeur, il ne faut jamais conclure a priori à l'absence de toute méthode ou de tout instrument de travail dans la chancellerie expéditrice mais y reconnaître plutôt l'empirisme de l'administration médiévale dans laquelle la répartition des tâches n'était pas figée dans une structure définie, et qui conduisait bien souvent à laisser établir l'acte soit par la personne qui en faisait la demande, soit par un tiers capable de rédiger et de mettre au net un document garantissant sa valeur juridique et l'expression de la volonté souveraine; 2) la méthode de comparaison des textes ne doit pas se limiter aux parties qui répondent à un formulaire car ce serait une *petitio principii* d'en définir l'étendue, mais aussi aux parties narratives et dispositives parce que c'est là que réside, dans le choix des mots et des tournures, le patrimoine stylistique des scribes, qui peut devenir le patrimoine général d'une chancellerie.

Une autre observation de l'auteur mérite d'être soulignée, en ce qui concerne la classification des types diplomatiques, que le choix du style rédactionnel et le degré de solennité d'un acte dépend en grande partie du désir et de la demande du destinataire qui a suscité l'établissement de cet acte. Parmi les instruments de travail d'une chancellerie, il faut distinguer: 1) le document modèle, 2) les recueils de formules et les formulaires. L'usage d'un document modèle peut se traduire par une insertion complète du modèle dans le nouveau document, une insertion partielle des passages importants de ce modèle ou la simple mention de ce document: cette méthode de travail disparaît sous le règne de Guillaume et avec elle disparaissent les éléments anachroniques de l'eschatocole. Il est impossible de se prononcer sur l'existence de formulaires ou de recueils de formules à la chancellerie car la répétition de certaines tournures réside beaucoup plus dans la mémoire des scribes, comme fruit d'un enseignement reçu et acquis oralement, ainsi que dans les relations de travail entre eux, que dans la copie mot à mot de textes écrits: c'est le problème médiéval de l'assimilation mentale de textes appris par cœur qui se trouve posé ici, ces textes pouvant ressortir sous des formes variées suivant la personnalité du rédacteur.

Nous passerons rapidement sur l'étude de l'intervention de tiers dans le processus d'établissement des actes: demandeurs, intervenants, témoins, co-scellants, co-garants, car leur signification juridique, pour importante qu'elle soit, nous entraîne hors de la diplomatique stricto sensu, pour nous introduire dans celui du droit, qui lui est inséparable; signalons seulement la nécessité qu'il y aurait à examiner les relations d'intérêt existant entre les personnes qui témoignent et le contenu de l'acte, à remarquer aussi que le co-scellement est, lui aussi, lié au désir du destinataire qui y voyait une garantie supplémentaire à la décision du souverain; quant à l'usage de la

coexpédition, normal pendant la minorité du roi, rare ensuite, il semble provenir de la chancellerie du chapitre de Cologne. Reste le grand problème de la participation effective du chef de la chancellerie, dont la seule expression est la formule *datum per manus*: vestige purement formel d'une reconnaissance qui s'est affaiblie au cours des temps, elle n'indique plus que le contrôle du chef du bureau d'écriture avant le scellement, de même que la mention *Ar.* sur le repli, qui peut être un indice de révision.

Grâce à l'ouvrage de D. Hägermann nous disposons aujourd'hui d'un tableau complet de la diplomatie allemande pendant la période de mutation que représente le milieu du XIII^e siècle (cent ans environ après les véritables mutations qui se sont produites en France sous le règne de Louis VII), période de transition entre les dynasties Hohenstaufen et Habsbourg, qui jusqu'ici avait été quelque peu négligée. Les pièces inédites, les index et les tableaux qui forment la quatrième et dernière partie du volume font de cet ouvrage une somme tout à fait complète de la diplomatie du roi Guillaume: liste d'incipit des *arenga*, index des documents suivant leur nature diplomatique, enfin un tableau chronologique de tous les actes royaux avec la date, le destinataire, le rédacteur et le scribe, qui permet d'évaluer d'un seul coup d'œil, pour l'ensemble de la production, la masse de travail de chaque notaire ainsi que les proportions des relations entre rédaction et mise au net.

Si cet ouvrage présente quelques défauts, on peut dire qu'ils ne résident que dans la forme; on aurait en effet souhaité, dans la mise en forme du matériel, une plus grande légèreté qui aurait évité de répéter à la fin de la première partie, puis de nouveau dans la deuxième partie de l'ouvrage, la plupart des observations qui ont été faites dans les deux premiers chapitres de la première partie où sont analysées, notaire par notaire, les particularités externes et internes des documents et l'évolution de la chancellerie: en s'en tenant à une moindre prolixité l'auteur aurait pu faire l'économie de plusieurs dizaines de pages. En outre, la présentation du matériel, allant du particulier au général, ne permet pas de se faire une idée immédiate de la personnalité du souverain, de sa position dans l'histoire allemande du XIII^e siècle, de la situation politique qui a suscité l'interrègne, qui pourtant expliquent bien des réalités de la diplomatie, autrement peu compréhensibles; il faut être très avancé dans la lecture de l'ouvrage pour être éclairé, par des observations éparses, sur la réalité historique et politique que le lecteur non allemand n'a pas forcément présente à l'esprit. Pour la même raison de présentation on ne comprend pas tout de suite l'identité à établir entre le notaire WA et le notaire d'Henri VII, HA. Il serait tout aussi facile, si cette question n'était pas liée à des contraintes économiques, de critiquer l'illustration qui ne nous offre qu'un petit nombre de planches (14 en tout), dont 10 ne reproduisent qu'une partie du texte écrit, de sorte qu'il n'est jamais possible de se faire une idée du diplôme royal dans sa réalité matérielle.

C'est par l'exemple d'un ouvrage aussi magistral que celui de D. Hägermann, devant une méthode de critique diplomatique aussi parfaite et rigoureuse, qu'il convient de formuler un vœu, celui de tous les diplomatistes occidentaux: appliquer cette même méthode systématique, basée sur les comparaisons d'écriture, de formules et de style, pour étudier les grandes chancelleries européennes, à commencer par la chancellerie pontificale qui, depuis Innocent III surtout, a influencé et dominé toute l'Europe. D. Hägermann nous ouvre pour cela deux voies qui vont bien au delà de la diplomatie en tant que discipline spécifique: a) évoquant l'idée d'un patrimoine stylistique et lexicographique des notaires, il nous dirige sur le problème de la formation, de l'enseignement reçu oralement, en un mot sur le problème de l'école, b) en établissant clairement la distinction entre la rédaction et la mise au net, il met l'accent sur la dualité de l'écriture au moyen-âge: l'écriture proprement dite, considérée comme *ars mechanica*, qui consiste à dessiner les lettres une par une, généralement sous leur forme calligraphique, et qui ne nécessite aucune capacité intellectuelle de la part de l'exécutant, et la rédaction d'un texte, qui va de pair avec une écriture plus personnelle, plus cursive et en tout cas beaucoup plus simple, qui est l'affaire de l'homme cultivé qui n'a pas de temps à perdre et qui confie, quand la

solennité du document l'exige, ses propres textes à calligraphier à d'autres. C'est dans ces deux voies là que nous dirige l'ouvrage magistral de D. Hägermann, voies nouvelles pour la diplomatique, qui appartiennent à l'histoire de l'écriture comme fait de civilisation.

Françoise GASPARRI, Paris

Legitimationskrisen des deutschen Adels 1200–1900. Publ. par P. U. HOHENDAHL und P. M. LÜTZELER, Stuttgart (Metzlersche Verlagsbuchhandlung) 1979, XVIII–336 p. (Literaturwissenschaft und Sozialwissenschaft, 11).

Les lecteurs s'intéressant aux destinées de la noblesse allemande trouveront là une série de dix-huit contributions d'une approche fort diversifiée. Une place un peu à part y revient à l'étude, très systématiquement sociologique, de J. H. KAUTSKY: elle affecte la double particularité de ne pas traiter du cas allemand et de proposer une typologie nobiliaire qui avoue ne s'appliquer exactement à aucune société historique. Et l'on peut effectivement penser que l'unanimité ne se fera guère sur le profil de «bête de proie» ici prêté à l'homme noble, réduit aux dimensions de la brutalité militaire, de l'exploitation économique et de l'oppression sexuelle (non sans évocation du mythique «jus primae noctis» donné comme l'une des normes sociales de base de l'Europe féodale . . .).

Avec beaucoup plus de nuances, la majeure partie des autres contributions procède d'une analyse littéraire. C'est dire que l'ouvrage traite moins de la réalité «objective» de la noblesse allemande, que de son image dans la littérature depuis Wolfram von Eschenbach jusqu'à Thomas Mann. Et au-delà même de l'objet socio-institutionnel de cette image, maintes pages – dont celles particulièrement brillantes de P. HELLER sur la «distinction» (Vornehmheit) nietzschéenne – élargissent le débat aux problèmes éthiques de l'aristocratie individuelle.

Parmi les contributions, nettement moins nombreuses, répondant le plus directement aux interrogations de l'historien, l'on ne manquera pas de remarquer l'étude, dense tant de réflexions que de précisions personnelles et statistiques, que R. VIERHAUS a consacrée à la noblesse allemande de la première moitié du XIX^e siècle.

Malgré leurs inspirations très différentes, la plupart des analyses proposées justifient le titre du livre, en soulignant le destin tiraillé d'un groupe social, qui – derrière une façade de formes hiérarchiques relativement stables – a dû sans cesse répondre à de nouveaux défis de l'histoire, en se trouvant de nouvelles «légitimations». Ainsi voit-on illustrer comment ses valeurs d'origine à dominante militaire ont notamment composé avec les modèles spirituels courtois ou humanistes, avec les exigences du service civil de l'État absolutiste et avec le conditionnement socio-économique du monde «bourgeois».

De ce dernier point de vue, le point crucial du livre nous a paru se rapporter au problème de la spécificité ou de la non-spécificité de la noblesse allemande comparativement aux autres noblesses européennes de l'ère post-révolutionnaire. L'opinion commune tend, on le sait, à admettre que l'Allemagne aurait alors connu une évolution notablement divergente de celle du reste de l'Occident. Cette thèse est ici battue en brèche par l'étude de G. N. IZENBERG («Die Aristokratisierung der bürgerlichen Kultur»), qui entend insister sur les formes d'osmose des valeurs et des milieux nobles et bourgeois dans l'ensemble des sociétés occidentales. Ce point de vue s'appuie parfois sur des arguments audacieux; quelle portée «sociale» peut-on vraiment reconnaître au mouvement politico-intellectuel (largement «petit-bourgeois» que fut l'Action française? . . . L'on confrontera cependant avec intérêt cette approche «révisionniste» avec les positions nuancées, mais sensiblement plus traditionnelles, soutenues par R. Vierhaus. La noblesse allemande a certes su s'adapter à certaines exigences techniques et intellectuelles de la société industrielle. «Darüber hinaus aber fand eine »Verbürgerlichung« doch kaum statt»